

*République Française*  
*Département : PAS-DE-CALAIS*  
*Arrondissement : Arras*  
**ECURIE - Commune**

Séance du samedi 29 mars 2025

Délibération N° DE\_2025\_006

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	10
Date de la convocation : 24/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Charline CAILLIEREZ.

Présents : Charline CAILLIEREZ, Fatima LOURDEL, Magali LORTHIOS, Bruno BRULIN, Jacques CAUDRON, Ginette DAUBRESSE, Marc DERAMBURE, Michèle FOURNIER, Daniel ZYWIECKI  
Représentés : Marck MERCIER représenté par Bruno BRULIN

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Bruno BRULIN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

<b>Objet : Fixation des taxes locales 2025</b>
--

Madame le Maire expose :

Compte-tenu du produit nécessaire à l'équilibre du budget, de fixer pour 2025, les taux communaux comme suit :

- Taxe Foncière sur le bâti ..... 35,26 %
- Taxe Foncière sur le non bâti..... 45,79 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires ..... 13,00 %

Les taux que je vous demande d'adopter ne subissent aucune augmentation par rapport à ceux de 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Charline CAILLIEREZ  
Président de séance

Bruno BRULIN  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025 Date de réception de l'AR: 04/04/2025 062-216202903-DE_2025_006-DE A G E D I
--